



Réunion du Comité Syndical

du 12 février 2014

CS – 1.06 Compte administratif 2013

Le douzième jour du mois de février de l'année deux mil quatorze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY jusqu'au point CS 1.09 inclus, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : M. André HELLE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

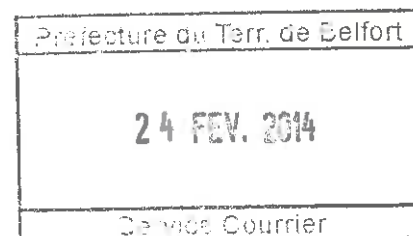
C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : NEANT



Le quorum est atteint : 10 présents

(Monsieur GUEMAZI, Président, ne prenant pas part au vote, il n'est pas comptabilisé parmi les présents pour le calcul du quorum)

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

Pouvoirs : M. Pascal MARTIN donne pouvoir à M. Leouahdi Selim GUEMAZI

Mme. Françoise RAVEY donne pouvoir à M. Jean-François ROOST

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER

Pouvoirs : M. Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN

C.C.S.T. : MM. Daniel KUNTZ, Claude GIRARD

Pouvoir : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Daniel PASTORI, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 12 février 2014

CS - 1.06

Compte administratif 2013

RAPPORT

Présenté par M.Daniel FEURTEY
Vice-Président

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

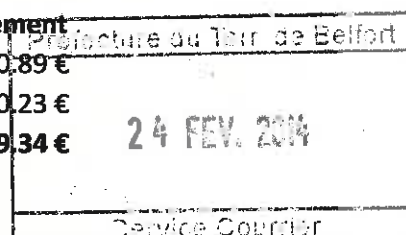
Conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, il appartient au Comité Syndical de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du compte administratif et de procéder à son adoption hors de la présence du Président.

Monsieur Daniel FEURTEY, Vice-Président est désigné à cet effet.

Le S.E.R.T.R.I.D ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2013, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants (hors reports) :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	9 026 960.53 €	8 857 430.89 €
Recettes de l'exercice	9 073 992.97 €	9 764 730.23 €
Résultats de l'exercice	47 032.44 €	907 299.34 €



Les résultats consolidés au terme de l'exercice 2013 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	9 026 960.53 €	8 857 430.89 €
Recettes de l'exercice	9 073 992.97 €	9 764 730.23 €
Résultats de l'exercice	47 032.44 €	907 299.34 €
Résultats reportés n-1	3 934 402.49 €	-2 818 323.10 €
Résultats consolidés	3 981 434.93 €	-1 911 023.76 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable. Il est proposé de les affecter comme suit :

R 002 : 2 070 410.93 €

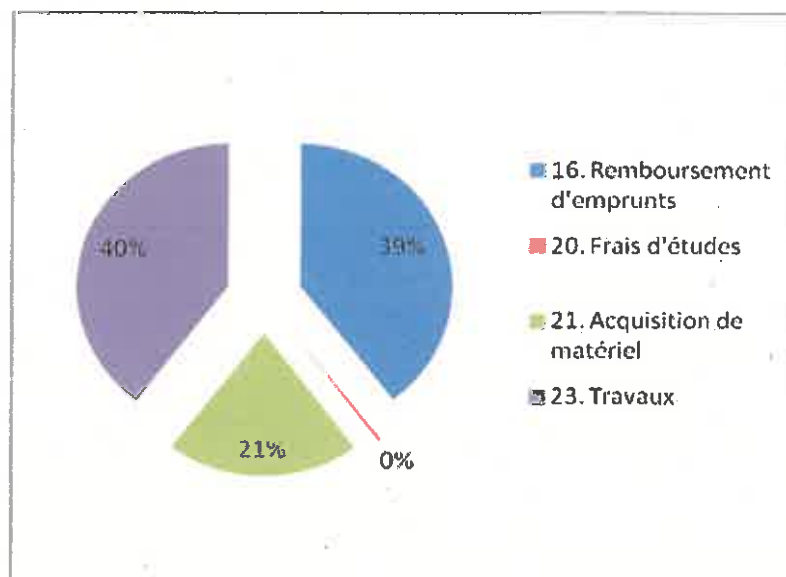
R 1068 : 1 911 024 €

Dans le détail, le compte administratif de l'exercice 2013 permet de mettre en exergue les éléments suivants :

1. Dépenses d'investissement

1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées à 40 % du remboursement de la dette en capital.



Ventilation par chapitre des dépenses d'investissement 2013

Ce poste, qui représente 1.22 M € pour l'exercice, est en hausse de 16.56% par rapport à 2012 (+ 174 K €). Il est appelé à prendre une part croissante, compte tenu du profil d'amortissement progressif de la dette, conformément aux éléments apportés dans le cadre des rapports annuels d'information sur l'état de la dette.

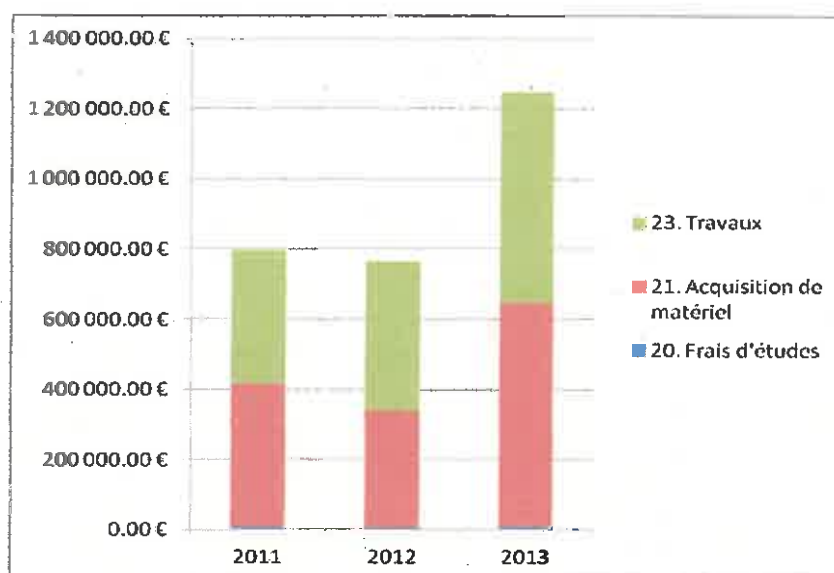
Cet encours correspond aux emprunts d'origine, aucun emprunt nouveau n'ayant été mobilisé au cours de l'actuel mandat.

1.2 Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement concernent trois postes distincts :

- les frais d'études ;
- l'acquisition de matériel ;
- les travaux

	2011	2012	2013	Evolution
20. Frais d'études	6 795.22 €	3 200.00 €	7 798.18 €	143.69%
21. Acquisition de matériel	407 566.27 €	335 596.70 €	637 710.17 €	90.02%
23. Travaux	382 973.57 €	426 870.90 €	602 140.58 €	41.06%
	797 335.06 €	765 667.60 €	1 247 648.93 €	62.95%



Evolution des dépenses d'équipement 2011-2013

Les dépenses d'équipement ont donné lieu à réalisation à hauteur de 1.2 M €, soit une hausse de plus de 60% par rapport à 2012. Ce constat est purement conjoncturel : il s'explique notamment par des opérations d'envergure (fabrication des pièces turbines pour 366 K €).

Hors opérations spécifiques, le montant des dépenses d'équipement ressort à 867 K €, et s'inscrit en cohérence avec la moyenne des réalisations des trois derniers exercices (809 K €).

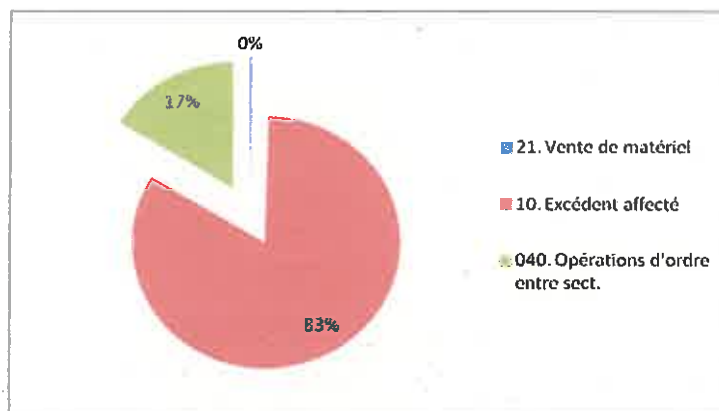
2. Recettes d'investissement

La totalité de nos recettes d'investissement sont des recettes propres : immobilisations, dotations - fonds et réserves, opérations d'ordre entre sections.

21. Vente de matériel	10 545.80 €
Total recettes d'équipement	10 545.80 €
10. Excédent affecté	2 818 323.10 €
total recettes financières	2 818 323.10 €
total recettes réelles	2 828 868.90 €
040. Opérations d'ordre entre sect.	554 204.43 €
Total recettes	3 383 073.33 €

L'écriture d'intégration des frais d'études au titre des opérations d'ordre, qui a fait l'objet d'une décision modificative en fin d'exercice est ici neutralisée, pour une plus grande lisibilité de l'exercice 2013 stricto sensu.

La capacité d'autofinancement est ainsi préservée : les marges dégagées permettent le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien du niveau de performance de l'outil industriel.



Ventilation des recettes d'investissement 2013

Le financement des investissements s'opère donc sans recours à l'emprunt. L'exercice 2013 s'inscrit dans la continuité des exercices antérieurs, conformément à l'objectif de désendettement de l'établissement : aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé depuis le début du présent mandat.

3. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, sont en baisse de plus de 5% par rapport à l'exercice 2012 : l'objectif global de maîtrise des postes budgétaires est ainsi tenu de manière satisfaisante.

	CA 2011	CA 2012 hors TGAP	CA 2013	Evolution
011. Charges générales	4 097 108.99 €	4 402 481.95 €	3 904 585.59 €	-11.31%
012. Frais de personnel	1 868 564.75 €	1 915 313.67 €	1 915 673.60 €	0.02%
65. Charges de gestion courante	82 024.69 €	74 338.75 €	93 503.36 €	25.78%
total dépenses gestion courante	6 047 698.43 €	6 392 134.37 €	5 913 762.55 €	-7.48%
66. Charges financières	1 977 780.58 €	1 602 476.29 €	1 270 457.55 €	-20.72%
67. Charges exceptionnelles	0.00 €	111 376.40 €	481 350.00 €	332.18%
68. Dotations aux provisions	0.00 €	250 000.00 €	250 000.00 €	0.00%
total dépenses réelles	8 025 479.01 €	8 355 987.06 €	7 915 570.10 €	-5.27%

Dans le détail, il apparaît que l'évolution des différents postes ne se fait pas de manière linéaire.

Les charges générales hors TGAP baissent de plus de 11 % (soit 498 K €). La variation de l'enveloppe affectée à ce poste précis traduit dans les faits les aléas d'exploitation d'un outil industriel.

Nous faisons le constat d'un exercice restreint en prestations de service extérieures (pas d'évacuation ni de mise en balles, par exemple) et d'un recours moindre aux opérations de valorisation des mâchefers hors département, compte-tenu du partenariat intervenu en fin d'exercice avec TRANSROUTE.

L'écart par rapport à 2012 est particulièrement significatif, l'économie étant de 734 K € (soit près de 34%).

C'est notamment cette économie sur les prestations de service qui a permis d'absorber :

- le surcoût (+ 162 K € par rapport à 2012) d'une facture énergétique particulièrement élevée sur l'exercice (361 K €), en raison de l'immobilisation consécutive aux travaux turbine
- les primes d'assurance (+ 174 K €), correspondant à la prise d'effet du contrat bris de machine et risques annexes au 1^{er} janvier 2013

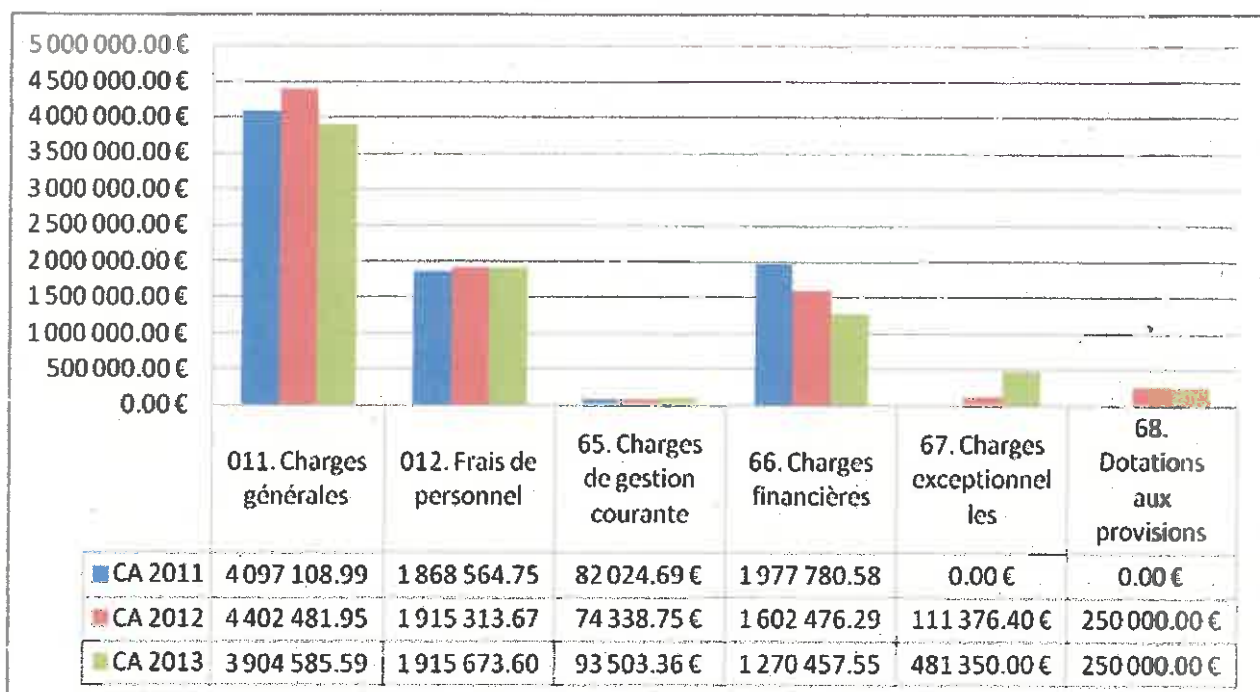
Les frais de personnel restent stables, le redéploiement des postes suite à deux départs non remplacés ayant permis d'absorber les hausses liées au déroulement de carrière, à l'évolution de la cotisation patronale CNRACL ainsi qu'à l'extension des mesures de protection sociale à l'ensemble des mutuelles labellisées.

Nos charges de gestion courante progressent de 25 % (soit 19 K €), ce qui correspond au financement de la plate-forme de déchets végétaux de Vézelois, après un exercice 2012 exempt de toute réalisation.

Les charges financières diminuent de près de 20% (soit - 332 K €) : le SERTRID tire pleinement bénéfice d'un taux moyen de dette qui reste particulièrement attractif compte tenu du contexte de marché (1.51% hors swap et 2.26% swap compris au 31 décembre 2013). En 2013 encore, la bonne tenue de l'encours participe pleinement à l'encadrement des dépenses de fonctionnement.

La provision pour risques de taux de 250 K €, appliquée pour le deuxième exercice consécutif en 2013 est ainsi absorbée sans répercussion sur le coût du service, ainsi que nous en avons pris la précaution.

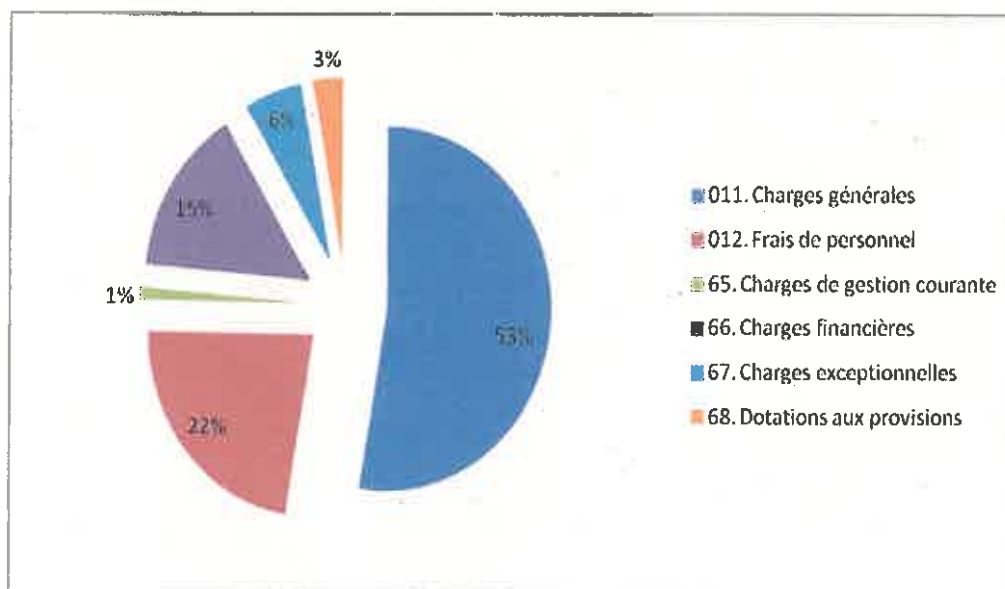
Les charges exceptionnelles (+ 370 K €) sont dues à l'annulation d'un acompte sur la prime fixe EDF, en raison de l'insuffisance, déjà soulignée, de la production électrique et du réajustement de provision.



Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors TGAP)

La structure des dépenses réelles de fonctionnement met en évidence trois postes principaux :

- les charges générales (53% des dépenses totales)
- les frais de personnel (22% des dépenses totales)
- les charges financières (15% des dépenses totales).

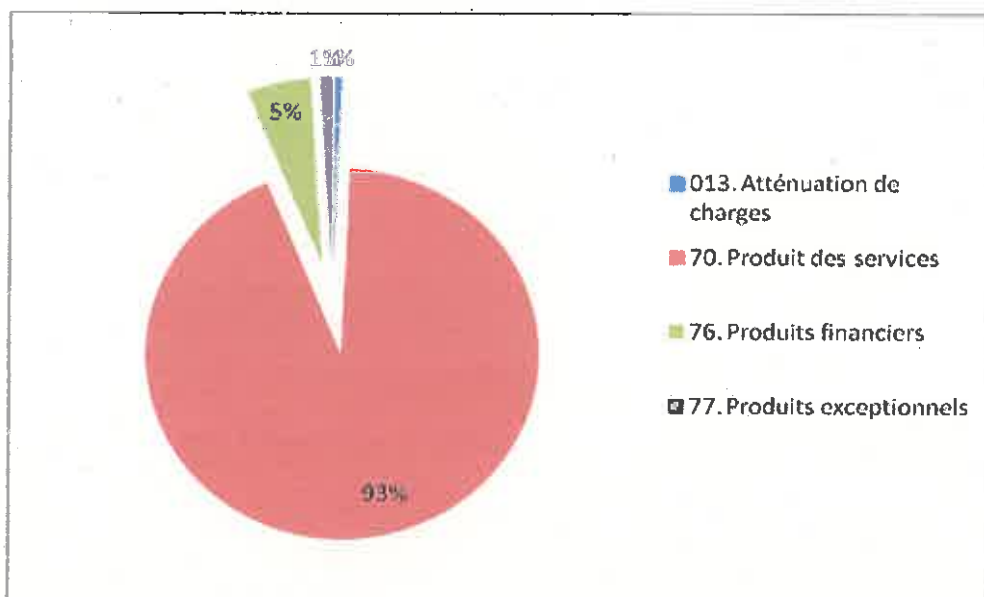


Dépenses réelles de fonctionnement 2013

4. Recettes de fonctionnement

4.1 Vue d'ensemble

Le produit des services représentent 93% des recettes de fonctionnement, ce qui correspond au principe de financement de la structure sur la base des tonnages traités, qu'il s'agisse des membres ou des extérieurs.



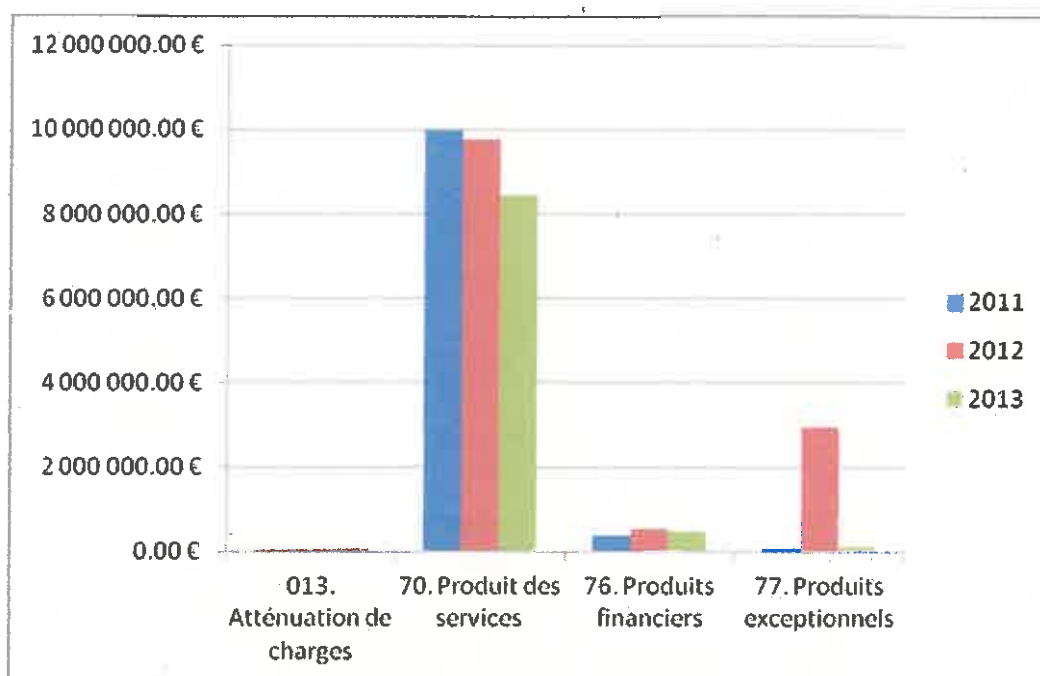
Ventilation des recettes réelles de fonctionnement 2013

La comparaison avec 2012 vaut moins sur le total des recettes réelles que sur la variation du produit des services : en effet, la baisse de près de 32 % est la conséquence d'un niveau de recettes exceptionnelles particulièrement élevé en 2012 et bien entendu purement conjoncturel (encaissement d'une indemnité transactionnelle).

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution
013. Atténuation de charges	35 975.31 €	44 556.71 €	57 830.87 €	29.79%
70. Produit des services	9 992 355.23 €	9 782 527.46 €	8 445 298.00 €	-13.67%
total recettes gestion courante	10 028 330.54 €	9 827 084.17 €	8 503 128.87 €	-13.47%
76. Produits financiers	362 658.75 €	516 941.23 €	477 981.26 €	-7.54%
77. Produits exceptionnels	58 731.36 €	2 930 713.59 €	92 882.84 €	-96.83%
Total recettes réelles	10 449 720.65 €	13 274 738.99 €	9 073 992.97 €	-31.64%

Le produit des services est en forte baisse par rapport à 2012 (plus de 13%, soit 1.3 M €). L'exercice 2012 avait permis au SERTRID de résister tant bien que mal, en particulier grâce au dynamisme des coopérations extérieures.

Or, en 2013, et il s'agit là d'un phénomène qui prend de l'ampleur, les tonnages extérieurs sont en forte baisse alors que les partenariats sont identiques. La compensation par les gisements exogènes est donc une approche qui semble avoir atteint ses limites, tout au moins en ce qui concerne les ordures ménagères.



Evolution des recettes réelles de fonctionnement

4.2 Détail du produit des services

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

	Recettes 2011	Recettes 2012	Recettes 2013
Ordures ménagères (traitement et transport)	6 777 788.72 €	6 797 742.93 €	5 804 792.84 €
Vente d'électricité	891 425.66 €	651 751.88 €	372 300.96 €
Déchets verts	819 602.84 €	907 915.88 €	857 479.53 €
Encombrants (traitement et transport)	778 287.63 €	724 508.60 €	746 760.40 €
DAE	545 515.50 €	456 194.95 €	474 354.70 €
Ferreux-non ferreux	166 339.66 €	223 991.55 €	168 977.62 €
Dégrillage	13 395.22 €	20 421.67 €	20 631.95 €
	9 992 355.23 €	9 782 527.46 €	8 445 298.00 €

La perte globale de recettes par rapport à l'exercice 2012 est de 1.3 M €, soit près de 14 % : le SERTRID subit les conséquences d'une situation globalement dégradée pour l'incinération et de l'indisponibilité de la turbine.

Avec 279 K € de moins qu'en 2012 (soit près de 43%), en effet, la recette électrique 2013 est particulièrement basse. Cette situation est conjoncturelle, certes, même si, à situation technique rétablie, le retour à la normale ne permettra plus de maintenir le niveau de recettes, dès lors que le SERTRID doit composer désormais avec un tonnage entrant réduit à 60 000 tonnes annuelles.

De manière constante, les recettes sont apportées à près de 70 % par le traitement des ordures ménagères.

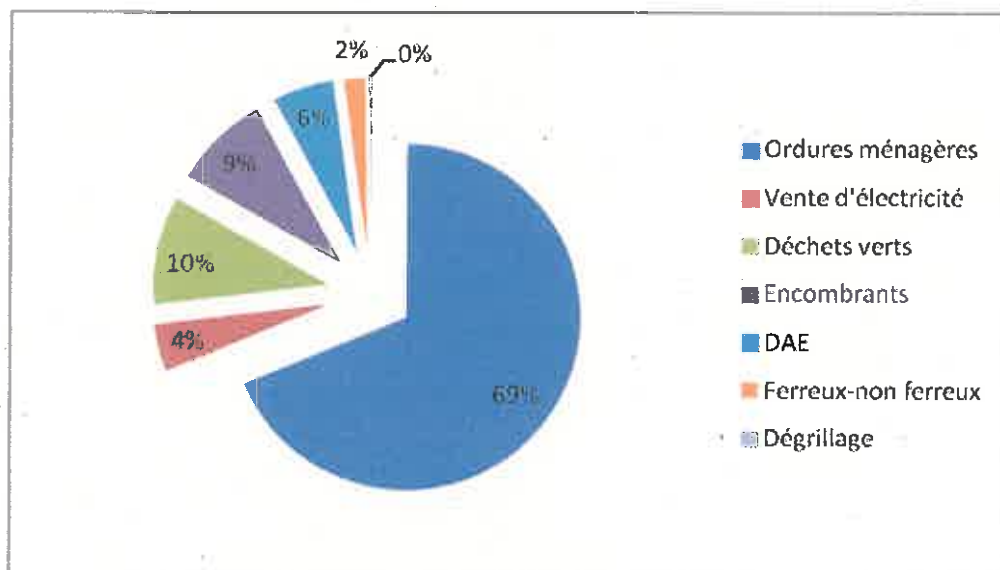
Les partenariats extérieurs restent prépondérants en termes d'exploitation : 27 % du tonnage global OM et 21 % du produit des services correspondants sont directement issus de ces partenariats.

Ils s'inscrivent cependant à la baisse, ce qui ne permet plus au SERTRID de compenser la perte des gisements de son propre périmètre.

Le traitement des déchets végétaux (-50 K €, soit 5.56%), la vente des ferreux et non ferreux (- 55K€, soit 24.56%) sont en baisse, sans que l'on puisse en tirer d'enseignements particuliers.

Les recettes issues du traitement des encombrants et les déchets d'activité économique ont augmenté. Dans le premier cas, on peut penser qu'il s'agit d'une situation ponctuelle, dans la mesure où les contrats signés avec l'éco-organisme ECOMOBILIER vont avoir pour conséquence de soustraire une partie des gisements à l'incinération. Dans le second cas, en revanche, cela correspond à une option ferme de bonifier la part de DAE traitées, pour atteindre les 15 000 tonnes annuelles prévues dans notre arrêté d'autorisation d'exploiter.

Enfin, le dégrillage reste une recette plus que marginale.



Ventilation du produit des services 2013

5. Eléments de synthèse du compte administratif 2013

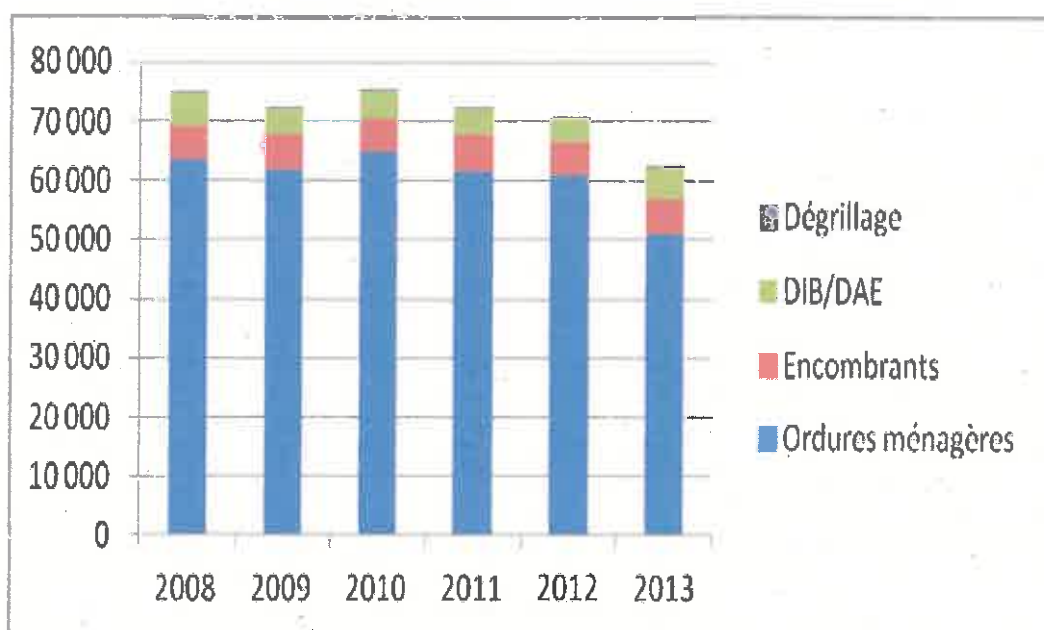
L'exercice 2013 est un exercice particulièrement contraint, qui se clôt avec un niveau de tonnages entrants en très nette baisse, compte tenu de l'effondrement des gisements d'ordures ménagères qui affecte davantage les extérieurs que nos entités.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères	63 467	61 817	64 717	61 507	60 858	50 998
Encombrants	5 814	5 961	5 898	6 180	5 731	6 009
DIB/DAE	5 328	4 227	4 562	4 536	3 977	5 109
Dégrillage	148	134	136	167	171	157
	74 757	72 139	75 313	72 390	70 737	62 273

Il s'agit de l'exercice le moins prolifique depuis la mise en service de l'Ecopôle : il correspond à une situation structurelle de baisse des gisements, à l'exception des DAE pour lesquels des possibilités de gisements nouveaux existent, sous réserve de la modification pérenne du traitement des fumées, et dans une moindre mesure, des encombrants.

S'agissant des ordures ménagères, en revanche, il apparaît clairement que la baisse est cette fois généralisée à tous les producteurs, sachant que tous n'ont pas encore atteint leur point bas.

Nous avons bénéficié en fin d'exercice d'un apport ponctuel du SYBERT de Besançon de près de 1 800 tonnes, consécutif à une panne prolongée, sans lequel le gisement OM serait effectivement inférieur à 50 000 tonnes.



Évolution des tonnages entrants de 2008 à 2013

Dans un contexte d'ensemble fortement contraint pour l'incinération, compte tenu du phénomène général de baisse des gisements, le SERTRID est parvenu à résister encore tant bien que mal, en conciliant ses propres impératifs avec la maîtrise de l'augmentation du coût du service pour ses membres.

L'approche qui a consisté à préserver nos entités en termes tarifaires, grâce aux effets conjugués d'une politique active en termes de partenariats extérieurs et d'une maîtrise forte des coûts de fonctionnement, ne pourra plus être soutenue, dès lors que les apports extérieurs s'infléchissent à leur tour, à partenariats constants.

L'analyse de ce compte administratif démontre qu'il conviendra de repenser ce modèle pour rétablir un niveau de recettes en adéquation avec les échéances de la collectivité, notamment en termes de remboursement de la dette.

Le SERTRID devra nécessairement évoluer pour tendre vers un mode de contribution, délié en tout ou partie des tonnages.

Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, Président du S.E.R.T.R.I.D en exercice, se retire de la salle et ne prend pas part au vote

Le Comité Syndical, sous la présidence de M. Daniel FEURTEY, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE le compte administratif 2013, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que détaillés ci avant ;**
- **CONSTATE la conformité de ces résultats avec ceux du compte de gestion du Comptable ;**
- **PROCEDE comme suit à l'affectation de ces résultats :**
R 002 : 2 070 410.93 €
R 1068 : 1 911 024 €

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 12 février 2014, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI

